

Droits des familles nouvellement arrivées en contact avec l'aide sociale à l'enfance

Droits des parents et des personnes ayant la charge d'enfants

Les familles ont des droits lorsque l'aide sociale à l'enfance intervient. Ces droits existent pour protéger votre famille et veiller à ce que vous soyez tous traités équitablement. Vous avez le droit de :

- **Bénéficier d'un accès linguistique** : vous avez droit à un interprète et à des informations traduites si vous en avez besoin.
- **Être traités avec respect** : votre culture, vos croyances et vos traditions familiales doivent être respectées.
- **Comprendre ce qui se passe** : vous pouvez poser des questions et demander que les choses vous soient expliquées dans un langage clair.
- **Connaître les motivations** : vous avez le droit de savoir pourquoi l'aide sociale à l'enfance intervient auprès de votre famille.
- **Essayer de garder vos enfants à la maison si cela ne présente pas de danger** : l'objectif de l'aide sociale à l'enfance est de soutenir les familles, et non de les séparer.
- **Participer aux décisions** : vous pouvez raconter votre histoire et participer à la planification pour votre famille.
- **Obtenir l'aide d'un avocat ou une aide juridique dans les affaires portées devant un tribunal** : si un tribunal intervient, vous avez droit à une représentation juridique.
- **Garder leurs informations confidentielles** : vos informations doivent rester confidentielles et ne pas être communiquées aux services d'immigration ni à d'autres organisations sans votre autorisation.



Droits des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes ont également des droits lorsque l'aide sociale à l'enfance intervient. Les enfants et les jeunes ont le droit de :

- Être **en sécurité** ;
- Voir leurs besoins, leurs souhaits et leurs préférences entendus et pris en compte dans les décisions ;
- Recevoir dans leur communauté des services qui répondent à leurs besoins ;
- Avoir accès à **l'éducation** et **aux soins de santé** ;
- Être **traités avec respect** ;
- Conserver leur **culture**, leur **langue** et leurs **traditions** ;
- **Rester en contact** avec leurs parents, leurs frères et sœurs et les membres de leur famille lorsque c'est possible ;
- Bénéficier d'une **représentation et d'une défense juridiques** ;
- Garder vos **informations confidentielles**

